

2
annués au maire par erreur, au lieu de l'envoyer au préfet.

Le Vote

M. DE MONTEBELLO dépose l'ordre du jour suivant :
« La Chambre invite le gouvernement à distribuer les indemnités prévues par la loi de finances 1893 aux ayants-droit, sans distinction d'opinion politique. »

Voix à gauche : L'ordre du jour est simple ! L'ordre du jour est simple, accepté par M. Dupuy. EST ADOPTÉ PAR 329 VOIX CONTRE 224.

La responsabilité des Compagnies de chemin de fer

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. RABIER ayant pour objet d'ajouter à l'article 103 du code de commerce un paragraphe pour maintenir dans les tarifs spéciaux des compagnies de chemins de fer la responsabilité prévue par cet article.

L'affichage électoral

La Chambre revient ensuite aux propositions relatives à l'affichage électoral. La commission propose un nouveau texte de l'article 1, en vue de préciser les conditions de l'affichage et de compléter ce qui concerne l'emploi des affiches.

M. PAUL FAURE propose de modifier le début de l'article et de remplacer les mots « dans toutes les villes de plus de 10,000 habitants » par ceux-ci : « dans toutes les communes ». L'amendement EST ADOPTÉ PAR 308 VOIX CONTRE 229.

M. MILVEVOYE dit que ce qu'on a voulu empêcher c'est qu'une fraude d'usage courant et scandaleuse se prolonge plus longtemps, c'est que le droit d'affichage soit suspendu par l'abus même de l'affichage et qu'un candidat puisse organiser un immense réseau de faux affiches qui couvrent le droit de réponse et de contradiction.

Vote de l'article 1er

LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1er ainsi conçu :

« Dans toutes les communes de France, le maire est tenu, pour toute élection au scrutin uninominal, de mettre à la disposition de chacun des candidats des emplacements encadrés réservés qui devront répondre aux conditions suivantes :
1° Chaque emplacement ou cadre aura une surface de deux mètres carrés ;
2° Leur nombre sera strictement le même pour chaque candidat ;
3° Ils seront toujours exactement dans les mêmes conditions d'exposition aux yeux du public, les uns à côté des autres ;
4° Les lieux réservés, en plus ou moins grand nombre, à l'usage des candidats, devront être suffisants pour que tous les candidats soient dans des conditions d'égalité absolue. »

Cet article est ADOPTÉ PAR 297 VOIX CONTRE 133.

Pénalités contre les maires

M. GAUTHIER DE CLAGNY vient défendre une disposition additionnelle tendant à décider que le maire qui refusera de désigner à un candidat les emplacements auxquels il a droit sera puni d'une amende de 500 à 3,000 francs.

M. BRÉTON, président de la Commission, dit que la loi Perreau, venue à la dernière séance, comporte quatre sanctions nécessaires.

M. PERRÉAU, — Une sanction spéciale serait nécessaire.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

L'ensemble repoussé

M. DE ROHAN demande comment des cadres pourront être réservés aux candidats de la dernière heure.

M. LEYGUES, rapporteur. — Le nombre des cadres n'est pas limité.

M. DE ROHAN. — Mais il sera impossible de prévoir le nombre nécessaire.

M. D'HALLGOUET. — Ce seront les candidats nous-mêmes qui le feront.

M. BERTRAND. — La loi ainsi rédigée sera pour les communes une source d'ennuis, de difficultés et de complications. Je voterai contre l'ensemble.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il votera contre l'ensemble.

M. MALASPINA propose de limiter l'application de la loi aux villes de plus de 10,000 habitants.

LE PRÉSIDENT. — Il faut d'abord statuer sur l'ensemble de l'article Ier.

L'ENSEMBLE EST REPOUSSE PAR 313 VOIX CONTRE 199.

Renvoi à la Commission

M. GUYOT-DESSAIGNE propose alors de renvoyer le texte primitif de la commission.

M. LASIES dépose un amendement tendant à attribuer à chaque candidat un certain nombre d'affiches, calculé sur le nombre des électeurs.

M. GUYOT. — Cette proposition est inacceptable.

L'amendement Malaspina EST REPOUSSE PAR 299 VOIX CONTRE 200.

DEFOUNTAINE propose de limiter l'application de la loi aux villes de plus de 15,000 habitants.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Je demande le renvoi à la commission. Nous faisons ici une œuvre d'humanité.

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. On prononce le renvoi à la commission.

LES OCTROIS

La Chambre décide de discuter, dans sa séance de mardi prochain, le projet relatif aux octrois et spécialement aux taxes de la ville de Paris.

M. LEYGUES demande à la Chambre de discuter ensuite le projet sur les chemins de fer tunisiens. Il en est ainsi décidé.

La séance, levée à 6 heures 40, est renvoyée à demain.

SÉNAT

Paris, 30 mars. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

Le Budget

On reprend la suite de la discussion générale du budget de 1902.

M. DE LAMAZELLE attaque vivement le gouvernement à propos de sa politique financière.

M. LEYGUES, ministre des finances, répond au cabinet, de ne pas réaliser d'économies.

Les affaires étrangères

M. E. MILLAUD à la parole sur le budget des affaires étrangères.

M. LEYGUES insiste sur l'importance du rôle du département des affaires étrangères qui, étant, au même titre que les départements de la guerre et de la marine, un ministère de défense nationale, a pour tâche de rendre à la France le rang auquel elle a droit.

L'orateur prie ensuite de la venue en France d'une mission de délimitation sur la frontière algérienne.

M. GUYOT-DESSAIGNE, au nom de la Commission, accepte le principe de l'amendement.

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

M. BRÉTON, — Si l'on veut, on peut aller jusqu'à des peines de telle nature, serait les démettre de leur mandat, ce qui est une sanction publique. (Exclamations.)

M. LEYGUES, — La révocation. (Exclamations.)

M. PERRÉAU insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. LEYGUES, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une menace trop lourde. (Très bien, très bien.)

L'orateur voudrait savoir à quoi l'expédition de l'armée Caillaud a abouti.

Il fait ensuite allusion à notre récent rapprochement avec l'Italie et à la transformation qu'est en train de subir la triple alliance. Il dit que la seule voie de salut est de repousser et de consolider l'alliance franco-russe qui rend de si grands services à l'équilibre européen.

M. LAMAZELLE demande au ministre de faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder les droits de la France à Terre-Neuve.

M. LEYGUES, ministre des affaires étrangères, répond que la question relative aux intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve est une question de droit et de justice, et qu'il n'est pas possible de la résoudre sans le concours de la France et de l'Espagne.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. GUYOT-DESSAIGNE dit qu'il n'est pas possible de régler toutes les difficultés pendantes avec le Portugal ; on pourra le faire par des moyens nautiques, notamment par le retrait de la côte des valeurs portugaises.

M. G